



Eglise de Burgnac

- 13** Continuer le circuit en prenant à gauche. Suivre le chemin qui mène aux écoles. Suivre la Route Départementale 46 en passant devant la salle des fêtes. Prendre le "Chemin des écureuils" jusqu'à la place Saint-Médard. Traverser la Route Départementale 17 puis la Route Départementale 46. Retour à l'église et au parking.

Variante à partir du point 8

- 8** Prendre le chemin empierré jusqu'à la Route Départementale. A la route, prendre à droite sur 200 m. A l'intersection, prendre à gauche de la voie communale du Bos Foulu.
- 5** A la croix, prendre à gauche. Pendant 150 m, traverser la Route Départementale et prendre le chemin creux en face.
- 4** A la route, prendre à gauche et continuer jusqu'au bourg en passant par le lotissement. Puis prendre la rue Froide qui vous conduit au parking de l'église.
- 13** A Bos Foulu, tourner à droite, poursuivre jusqu'au lotissement, traverser la D 46 et continuer le chemin en terre jusqu'à la croix.

En chemin :

- Ancien prieuré à Burgnac ;
- Nombreux points de vues sur la campagne limousine ;
- Chênes remarquables ;
- Ancienne tuilerie, séchoir (privés) ;
- Ancienne Maison limousine et lavoir à Ley Lussac ;
- Puits au Grand Chalier ;
- Ancienne voie romaine.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme du Val de Vienne
Contact : 05 55 70 19 71
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site
www.tourisme-hautevienne.com ou 05 55 79 04 04

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritres, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne pas faire de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : www.randonnee-hautevienne.com
ou au tel : 05 55 79 04 04

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours :18 ou le 112



Cette fiche randonnée est consultable et téléchargeable sur le site www.randonnee-hautevienne.com. Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.
Crédit photo : Communauté de Communes du Val de Vienne



BURGNAC
Circuit "le Grand itinéraire"
3 h - 12 km



Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

PAYS D'OUEST LIMOUSIN
EN CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

Info pratique

Accès : De Limoges, prendre la N 21 en direction d'Aixe-sur-Vienne. Prendre la D32 et la D110 vers Beynac. A Beynac, prendre la D 46 vers Burgnac.

Départ : Départ face à l'église.

Durée	Longueur	Balissage	Niveau	Dénivelé
3 h	12 Km	jaune	facile	48 m

				Continuité d'itinéraire		Changement de direction
Les pratiques possibles				Mauvaise direction		

Itinéraire

- 1 Garer sa voiture sur la place de l'église. Commencer le circuit à la rue Froide face à la porte de l'église.
- 2 A la fin de la rue, prendre à droite puis la Route Départementale 46 à gauche. Face à l'étang, longer le lotissement communal.
- 3 En sortant, longer la D 46 à droite.
- 4 A la ferme, prendre à droite le Chemin des Tuilières jusqu'à l'intersection avec la D 17. Traverser la route et suivre le chemin.
- 5 A l'intersection devant la croix, prendre à gauche et continuer sur le chemin. A la D 17, prendre à droite jusqu'à la voie communale en direction du Marchadeau.
- 6 Continuer sur la route communale en direction des Ribières puis tourner à droite et emprunter le chemin dit "la voie romaine" jusqu'à l'intersection avec la voie communale Burgnassou.
- 7 Traverser et continuer le chemin "la voie romaine".
- 8 Aux bancs en bois, continuer tout droit sur le chemin principal. Longer une zone pavillonnaire "Les Landes". A l'intersection avec la voie communale du Boucheron, prendre à droite jusqu'à l'intersection avec la Route Départementale 46.
- 9 Prendre à gauche la première route communale. Suivre la voie communale du Grand Chalier jusqu'à une première intersection de routes.
- 10 A l'intersection, prendre à droite (opposé du village) et continuer.
- 11 Prendre le chemin communal "Saint-Michel" sur la gauche. Suivre l'itinéraire jusqu'à l'intersection avec une voie communale.
- 12 Prendre à droite et remonter le chemin jusqu'à Bos Foulu.

A voir : un ancien séchoir à tuiles.

